



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE LANDES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 7 - FEVRIER 2014

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP)

Autre N °2014034-0004 - Le 03/02/2014 - tableau des délégations de signature	1
--	---



PREFECTURE LANDES

Autre n °2014034-0004

**signé par
Le chef d'établissement**

le 03 Février 2014

**Administration territoriale de l'Aquitaine
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP)**

Le 03/02/2014 - tableau des délégations de signature

Le Chef d'établissement
Donne délégation de signature, en application du Code de Procédure Pénale (articles R57-6-23/ R57-6-24/R57-7-5)
Aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	Sources : Code de Procédure Pénale	Adjoint au Directeur	Directeur Adjoint	Chef de Détention / Adjoint au Chef de Détention	Capitaines / Lieutenants / Officiers	Majors / Premiers Surveillants
Suspension de l'agrément d'un mandataire agréé	R 57-6-16	X	X			
Suspension de l'emprisonnement individuel d'un détenu	D94	X	X	X	X	
Déclassement	D 432-4	X	X	X		
Mise à pied d'un emploi		X	X	X	X	
Autorisation pour les détenus de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D 432-3	X	X			
Fixation de la somme que les détenus placés en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D 122	X	X	X	X	
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D 124	X	X	X		
Demande de modification du régime d'un détenu, demande de grâce	D 258	X	X			
Décision en cas de recours gracieux des détenus, requêtes ou plaintes	D 259	X	X	X	X	
Retrait à un détenu pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	D 273	X	X	X	X	
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D 430-D431	X	X	X	X	
Décision des fouilles des détenus	R57-7-79 à R57-7-82	X	X	X	X	
Autorisation de visiter l'établissement- autorisation d'accès à l'établissement	R 57-6-24 D 277	X	X			
Toute décision en matière d'isolement	R57-7-65 ; R57-7-66 ; R57-7-70 ; R57-7-71 ; R57-7-72 ; R57-7-64	X	X			
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu	D 283-3	X	X	X	X	
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D 330	X	X			
Autorisation pour un détenu de retirer des sommes de son livret de Caisse d'Epargne	D 331	X	X			
Retenue sur part disponible du compte nominatif des détenus en réparation de dommages matériels causés	D332	X	X	X	X	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	D337	X	X	X		

Autorisation de remise à un tiers désigné par le détenu d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	D 340	X	X	X		
Affectation des détenus malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D 370					
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D 388	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D 389	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D 390	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D 390-1	X	X			
Autorisation pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	D 395	X	X	X		
Délivrance, suspension, annulation des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un avocat, un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R57-6-5, R57-8-10, R57-8-11, R57, D411	X	X			
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R57-7-46 ; R57-8-12	X	X			
Interdiction pour des détenus condamnés de correspondre avec des personnes autres que leur conjoint ou leur famille- Rétention de correspondance écrite	R57-8-19	X	X			
Autorisation- refus- suspension pour les condamnés incarcérés en établissement pour peine de téléphoner	R57-8-23	X	X			
Affectation des personnes détenues en cellule	R57-6-24	X	X	X	X	X
Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	D 421	X	X	X		
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	D 422	X	X	X		
Réception –envoi vers l'extérieur des publications écrites-audiovisuelles	D443-2	X	X			
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du SP pénitentiaire ou des personnes détenues	R57-9-8	X	X			
Opposition à la désignation d'un aidant	R57-8-6	X	X	X		
Acte d'engagement concernant les activités des personnes détenues	R57-9-2	X	X			
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R57-9-12					
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R57-9-17					
Présidence de la CPU	D90	X	X	X	X	
Délivrance des permis de communiquer dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R57-6-5	X	X			
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D 439-4	X	X			
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D 446	X	X			
Désignation des détenus autorisés à participer à des activités	D 446	X	X	X	X	
Autorisation pour un détenu de participer à des activités culturelles ou socio-culturelles ou à des jeux excluant toute idée de gain	D 448	X	X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par un détenu dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de	D 449	X	X			

libération						
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale	D 436-2	X	X	X		
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D 436-3	X	X			
Interdiction à un détenu de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	D 459-3	X	X	X		
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D 473	X	X			
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une délégation accordée au CE par le JAP	712-8					
Retrait du SEFIP en cas d'urgence	D147-30-47	X	X	X		
Décision de placement en DPU ou CPROU en situation de crise suicidaire d'un détenu .	R4310 du 30/11/10	X	X			

A Mont-de-Marsan, le 3 février 2014.

Le Chef d'établissement par intérim
Séverine DUPART

Le Chef d'établissement
Donne délégation de pouvoir, en application du code de procédure pénale (articles R57-6-23;R57-6-24 ; R57-7-5)
aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	Sources : Code de Procédure Pénale	Adjoint au Directeur	Directeur Adjoint	Chef de Détention / Adjoint au Chef de Détention	Capitaines / Lieutenants / Officiers	Majors / Premiers Surveillants
Présidence de la commission de discipline et pouvoir de prononcer une sanction disciplinaire en commission de discipline	R57-7-6	X	X	X		
Désignation des assesseurs siégeant en commission de discipline	R57-7-8	X	X			
Engagement de poursuites disciplinaires	R57-7-5 ; R57-7-15	X	X	X	X	
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R57-7-25	X	X	X		
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R57-7-60	X	X			
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire- cellule de confinement	R57-7-5.R57-7-18	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R57-7-22	X	X	X	X	
Ordonner sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti le cas échéant de travaux de nettoyage et de fixer le délai de suspension de la sanction	R57-7-54, R57-7-55, R57-7-58	X	X	X		
Révoquer en tout ou partie le sursis à exécution les sanctions prononcées en commission de discipline	R57-7-59	X	X	X		
Dispense de tout ou partie de l'exécution de la sanction	R57-7-60	X	X	X		
Suspension ou fractionnement des sanctions prononcées en commission de discipline	R57-7-60	X	X	X		
Elaboration du tableau de roulement désignant les assesseurs extérieurs appelés à siéger à la CDD	R57-7-12	X	X	X		

A Mont-de-Marsan, le 3 février 2014.
Le Chef d'établissement par intérim,
Séverine DUPART